

**ABONNEMENT.**  
 Six mois 30 fr.  
 Un an 60 fr.  
 Trois mois 15 fr.  
 Poste en plus 5 fr.  
 Un an 65 fr.  
 Six mois 35 fr.  
 Trois mois 18 fr.

**ON S'ABONNE**  
 A SAUMUR  
 Chez tous les Libraires  
 A PARIS  
 Chez DONGELET et SULLIER  
 Place de la Bourse, 33;  
 A. EWIG,  
 Rue Flichet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne : 30 c.  
 Réclamations : 30  
 Faits divers : 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**ON S'ABONNE :**  
 A PARIS  
 Chez M. HAYAS-LAPITTE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
19 Août 1878.

## Chronique générale.

LETTRE DE M. PARIS.

M. Paris, sénateur, a adressé la lettre suivante aux journaux d'Arras :

« Arras, le 12 août 1878.

« Monsieur le rédacteur,

« Divers journaux ont fait beaucoup de bruit au sujet des paroles que j'ai prononcées à Hesdin. J'avais jugé inutile de répondre à ceux qui les ont rapportées d'une manière inexacte et à ceux qui en ont dénaturé le sens par des commentaires hostiles. Le moment me paraît venu où le soin de mon honneur m'oblige à donner à mes amis quelques explications.

« A l'occasion de l'inauguration du chemin de fer d'Arras à Etaples, j'ai été amené à improviser un toast à la prospérité du département du Pas-de-Calais. J'ai appelé les travaux qui, sous plusieurs régimes, ont été consacrés à l'amélioration de nos voies de communication ; j'ai montré ce qui restait à entreprendre et j'ai terminé en disant :

« Ce n'est pas trop de toutes nos forces réunies : laissons de côté nos divisions, unissons-nous sur ce terrain commun ; acceptons le gouvernement qui nous régira, travaillons pour les intérêts de nos cantons et du département. »

« J'avais parlé affaires. La réponse de M. le préfet, très-courtoise d'ailleurs, transforma ces cinq mots : acceptons le gouvernement qui nous régira, en programme politique. Je n'ai pas à le retirer. Plus que jamais, je pense que le rôle des conservateurs est de se placer sur le terrain légal, pour défendre les garanties d'ordre que la Constitution renferme et les principes sociaux sans lesquels aucun Etat ne subsiste.

« Ce langage est en parfaite harmonie avec celui que j'ai tenu à l'Assemblée nationale, comme rapporteur des lois constitutionnelles, et pendant que j'étais ministre, toutes les fois que j'ai eu l'occasion de prendre la parole.

« On dit que je sépare ma cause de celle de mes collègues du 13 mai. Je revendique, au contraire, ma part de responsabilité dans la politique générale du gouvernement. Je suis prêt à justifier tous mes actes personnels. »

« Je n'ai besoin d'ajouter que je veux rester fidèle à la cause conservatrice ? Combattez la Révolution, plus que jamais menaçante, et elle sera l'honneur de ma vie.

« Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

M. PARIS, sénateur.

Il est aujourd'hui certain, dit la Patrie, que les conseils municipaux de toutes les communes de France seront convoqués le dimanche 24 novembre, à l'effet d'élire les délégués pour les élections sénatoriales.

La Patrie annonce qu'il est question de révoquer le gouverneur de la Guyane.

quatre façades principales du palais du Champ-de-Mars, ainsi que les galeries attenantes ; les galeries intermédiaires seraient supprimées, et, sur leur vaste emplacement, on créerait un parc dont le pavillon de la ville de Paris resterait le point central.

On agit depuis quelques jours, dans le monde républicain, la question de savoir s'il ne serait pas opportun de proposer aux Chambres la translation du cercueil de Napoléon I<sup>er</sup> à Saint-Denis.

On a acquis la preuve irréfutable, dans un endroit officiel, que les articles des journaux étrangers publiés depuis quelques jours, sur la nécessité de la retraite du Maréchal, proviennent d'une officine radicale de Paris à la tête de laquelle se trouve un ancien fédéré de la Commune qui a su trouver le moyen de ne pas être inquiété.

Enfin, après toutes les affirmations et tous les démentis donnés, tantôt par les journaux français, tantôt par les journaux anglais, sur le mariage du prince Louis-Napoléon avec la princesse Thyra de Danemark, il nous est permis de faire connaître la vérité vraie, de source sûre.

La princesse Thyra et le prince Louis-Napoléon s'aiment réciproquement et la princesse veut absolument se marier avec lui, mais le ministère y est opposé.

La question a été ajournée. Du reste, aucune demande officielle n'avait jamais eu lieu. Cependant la princesse Thyra a même écrit à sa sœur la princesse de Galles pour la prier d'intervenir en sa faveur auprès de son père, afin que suite soit donnée à ses projets irrévocablement arrêtés. (Tablettes d'un Spectateur.)

Le Journal du Loiret relève d'une manière bien cruelle pour M. Savary une erreur qui figurait, il y a quelques jours, au Journal officiel :

« Le peuple français continue à mériter la critique qu'on lui a souvent adressée : il ne sait pas la géographie... ni sa propre histoire.

« L'exemple part de haut. Le Journal officiel a publié, dans son numéro d'hier, comme émanant du ministère de la justice, le 1253<sup>e</sup> état des requêtes relatives à des militaires disparus pendant la guerre franco-allemande.

« Nous avons lu, avec une stupéfaction que nos lecteurs partageront, qu'une requête a été adressée au tribunal de Privas pour un nommé Rouessol, soldat au 45<sup>e</sup> régiment de marche d'infanterie, « disparu le 18 août 1870, au combat de Cravant, près Châteaudun. »

« Nous n'inventons rien ; cela se trouve en toutes lettres au Journal officiel du 11 août 1878, page 8599. Il serait difficile de commettre deux plus grossières erreurs en deux lignes.

« Cravant placé près de Châteaudun ! Et le combat de Cravant fixé au 18 août 1870, alors que les Allemands n'étaient pas encore en deçà de Metz !

« C'est M. Charles Savary, sous-secrétaire d'Etat, qui expédie en ce moment les

affaires du ministère de la justice. En 1860, alors qu'il était notre condisciple au lycée d'Orléans, il obtenait le second prix d'histoire et de géographie. Il faut croire que, depuis, il aura négligé de continuer ses études.

« Nous sommes fâchés d'avoir à lui apprendre que le combat de Cravant a eu lieu le 8 décembre 1870, et que Cravant est près de Beaugency, et non près de Châteaudun. »

Ces républicains sont d'une force en histoire et en géographie ! Ils devraient bien demander pour eux l'instruction obligatoire.

Dans sa séance de mardi dernier, le conseil municipal de Marseille a adopté un projet de vœu relatif à la transformation de toutes les écoles congréganistes en écoles laïques. C'est à peine si une voix timide s'est fait entendre pour déclarer qu'il serait bon de maintenir les écoles religieuses afin d'exciter l'émulation au moyen de la concurrence. Le conseil a passé outre, après une discussion sur laquelle le compte rendu est absolument muet.

« A des édiles conservant la moindre notion de vrai libéralisme ou de simple équité, on aurait pu faire observer, dit fort justement la Gazette du Midi, que tous les contribuables n'étant pas libres-penseurs, la justice voulait qu'en échange de leur argent ils eussent au moins le choix entre des écoles laïques et congréganistes payées des deniers communs. Mais on comprend qu'un des élus du comité central ne pourrait hasarder cette opinion sans se faire conspuer et se fermer à jamais l'accès des emplois de nomination républicaine.

« Finalement, que peut-on attendre de conseillers municipaux, dont l'un, président hier une distribution de prix à des jeunes filles, a dit, comme péroraison de son discours :

« Notre budget de l'instruction primaire, je l'appelle, moi, le budget de la guerre au passé et aux préjugés. »

« Passé et préjugés, traduisez religion et liberté d'enseignement, et justice pour tous.

« On n'avait pas besoin de cette dernière déclaration pour savoir que les républicains ont déclaré guerre à mort à ces trois grandes causes et que la loyauté radicale entend faire cette guerre aux frais des hommes religieux et des libéraux sincères.

« Dernier trait : à la distribution des prix où ce discours a été prononcé, on a vu paraître toutes les jeunes filles en écharpe rouge qu'elles portaient en sautoir sur leur costume blanc... ; c'était évidemment d'après une consigne donnée. L'odieuse et le ridicule ne doivent-ils pas faire assaut dans les cérémonies républicaines ? »

Nous verrons par la suite quel accueil sera fait par l'administration au vœu des municipaux de Marseille.

On annonce que le conseil général des Bouches-du-Rhône va être saisi, au mépris de la loi, d'un second vœu, émis naguère par le conseil municipal, à propos du renversement de la statue de M<sup>r</sup> de Belzunce. Tout porte à croire, étant donnée la composition du conseil général, que la proposition faite par le citoyen Bouquet sera ratifiée avec empressement.

On le voit, les occasions ne manqueront pas à M. le ministre de l'intérieur d'exercer son zèle « conservateur » en défendant

les écoles congréganistes et la statue de l'héroïque Belzunce contre le radicalisme marseillais.

Nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs un curieux passage extrait du discours de M. Mir à la distribution des prix au collège de Castelnaudary :

« Je le dirai d'un mot : cette fête est celle de la démocratie travailleuse, aucun de ceux qui y assistent ne court le risque de s'embarrasser dans le calcul de ses quartiers de noblesse : tous ici, nous sommes les enfants de nos œuvres. Vous, jeunes, élèves, vous arrivez du champ, de la boutique, de l'atelier, et vous demandez à l'Université le moyen de vous élever, de faire ce qu'on a appelé d'un mot magnifique et profond, « le pacifique avènement des nouvelles couches sociales. »

C'est charmant, n'est-ce pas, cette fête des écoliers forts en thème devenue la fête de la démocratie ! On n'est pas plus grotesque.

Lundi dernier, a eu lieu à Marseille la distribution des prix aux élèves des écoles chrétiennes communales.

On a lu, dès le début, les noms des élèves qui ont obtenu des certificats d'étude. C'était la première fois que ces diplômes étaient donnés à Marseille. Voici dans quelles proportions ils ont été répartis entre les écoles :

Les Frères ont eu 91 élèves auxquels les certificats d'étude ont été donnés. Les laïques n'en ont eu que 70.

Ces nombres se subdivisent de la sorte : les Frères ont eu 41 mentions très-bien, les laïques 4 seulement. Les Frères ont eu 62 mentions bien, les laïques 46. Les Frères ont eu 18 mentions assez bien, les laïques 19.

Le Citoyen de Marseille demande que laïques et congréganistes concourent ensemble, ajoutant que ce ne sont pas ces derniers qui se plaindraient.

Nous n'en voulons pour preuve que la façon dont se sont répartis les certificats d'étude, accordés cette année pour la première fois.

Voilà, sans doute, pourquoi les municipaux marseillais réclament la suppression d'une concurrence que les écoles laïques supportent si difficilement.

M. Renouard, sénateur inamovible, ancien procureur général à la cour de cassation, est mort samedi matin à Stors.

Nous recevons de notre correspondant de Rocroi la nouvelle suivante :

« Des individus se sont, dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure du matin, portés sous les fenêtres du colonel Rivet qui commande le régiment en garnison dans notre ville et se sont mis à chanter la Marseillaise.

« Le colonel Rivet, réveillé par le vacarme, s'est mis à sa fenêtre pour connaître le motif de ce bruit ; et aussitôt ces brailards l'ont accueilli par des injures et les épithètes les plus ignobles.

« Samedi matin, le colonel s'est rendu chez le procureur qui, aussitôt, a fait arrêter deux des brailards. Les motifs de la haine

de ces futurs communards contre le colonel Rivet, c'est qu'il y a environ deux mois le colonel avait fait enlever d'au-dessus du kiosque de la musique un drapeau rouge que ces mêmes jeunes gens y avaient planté. »  
(Tablettes d'un Spectateur.)

Il y a quelques jours, un élève de Saint-Cyr reçut à la tête un coup de pied de cheval; il vient de mourir des suites de sa blessure.

C'était le fils du général de division Viala, du cadre de réserve, dont deux autres fils sont morts comme officiers, l'un pendant la guerre de 1870, et l'autre pendant la répression de l'insurrection de Paris.

Nous lisons dans le *Pays*, à propos de la folie de Victor Hugo, dont nous avons déjà parlé :

« C'est un fait avéré aujourd'hui : Victor Hugo est fou, et il ne se promène qu'en camisole de force sous les ombrages de Jersey, où l'ont emmené les Vaquerie et les Meurice dont il est entouré.

Il convient de dire que la folie de M. Hugo est ancienne, mais c'est seulement dans ces derniers temps qu'elle a pris une forme assez aiguë pour que la séquestration de ce célèbre littérateur soit devenue nécessaire. J'estime, quant à moi, que rien ne pouvait arriver de plus heureux à M. Victor Hugo. Il y a des malheurs qui sont de véritables bonnes fortunes; celui-là est du nombre. Désormais, M. Victor Hugo échappé comme littérateur et comme homme à la responsabilité des inepties et des infamies qu'il a commises dans ces vingt dernières années.

Il est consolant de penser que cet homme, qui a donné le spectacle d'une absence de sens moral aussi complète, n'était pas, comme il le paraissait, un méchant, mais un aliéné.

On se rappelle que M. Hugo a eu un frère qui est mort à Charenton. La folie de celui-là était atrocement dégoûtante : il dévorait ses excréments. La folie de M. Hugo est infiniment moins malpropre : il a le délire ambitieux, il se croit dieu.

C'est évidemment comme cela qu'il devait finir.

Vaquerie, Meurice, et quelques autres imbéciles de l'entourage habituel de M. Hugo, sont pour beaucoup dans l'accident suprême qui a frappé définitivement la cervelle d'Olympio. A force de lui persuader qu'il était le plus grand homme des temps anciens et modernes, ils l'ont aidé à franchir l'étroite limite qui sépare l'orgueil de la folie, et, de leurs propres mains, l'ont poussé dans l'abîme.

C'est égal, avoir fait les *Orientales*, et finir comme un simple Montpayroux, mes amis, quelle chute !

## Etranger.

L'Allemagne vient d'envoyer neuf vaisseaux de guerre dans les eaux grecques.

Vienne, 17 août, soir.

L'ordre de mobilisation de deux nouvelles divisions vient d'être envoyé par le ministre de la guerre. Une de ces divisions, forte de 35,000 hommes, se portera immédiatement sur la frontière serbe afin d'envahir la principauté au moindre encouragement donné aux insurgés. Toutefois, on paraît craindre dans nos sphères que la Russie ne fasse de cette entrée en Serbie un *casus belli*.

Saint-Petersbourg, 16 août.

Le général Metsentzoff, chef de la haute police, est mort des suites de l'attentat commis contre lui.

New-York, 15 août.

La fièvre jaune s'étend à la Nouvelle-Orléans. Les habitants fuient. Les communications sont partiellement suspendues.

## Chronique militaire.

L'Armée française annonce que les élèves qui ont terminé leurs études et vont être

nommés sous-lieutenants le 1<sup>er</sup> octobre ont été invités, lorsqu'ils ont fait les demandes en vue d'obtenir le corps dans lequel ils désirent servir, à n'en présenter qu'un très-petit nombre pour les troupes du 49<sup>e</sup> corps d'armée. Les régiments et bataillons d'infanterie qui sont en Algérie ayant déjà une grande quantité de sous-lieutenants sortant de l'Ecole de Saint-Cyr, le ministre a dû diminuer le nombre des places disponibles cette année, afin de ne pas entraver l'avancement.

Le général Borel vient de désigner le général Bréart, commandant la 53<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Grenoble, pour aller représenter la France aux grandes manœuvres de l'armée italienne qui doivent avoir lieu à la fin du mois.

On continue à faire en ce moment, au polygone de l'usine Krupp, d'intéressantes expériences sur de nouveaux canons blindés. Ces expériences se continuent depuis plus de quinze jours et donnent des résultats balistiques surprenants.

L'école à feu d'artillerie se continue sans relâche sur le champ de tir des Renardières, près de Poitiers. Jeudi, c'était le tour des pièces de siège de divers calibres et des mortiers.

On avait simulé, à environ 2,000 mètres du point de tir, des batteries en bois blanc, comme objectif.

Nous avons pu, d'un réduit placé près de l'explosion des projectiles. L'effet est terrifiant. Le déplacement de l'air est extraordinaire et, en avant du point de chute, c'est une véritable pluie d'éclats. On expérimentait aussi des fusées percutantes dont la réussite a été complète. L'explosion se produisait dès la rencontre du corps solide.

Les réduits, dans lesquels on peut observer la chute des projectiles, sont composés de troncs de sapins et de rails de chemins de fer recouverts de terre. Deux rails placés en long et entre lesquels on a laissé une longue fente de 3 à 5 millimètres, forment l'ouverture par laquelle l'observateur voit tout l'horizon.

Un télégraphe de campagne, installé sur quatre morceaux de bois piqués en terre, fonctionne dans le réduit et correspond avec les batteries de tir.

Mais le spectacle le plus attrayant pour le public a été le tir des bombes, exécuté à petite charge (à 600 mètres) sur un tonneau muni d'un guidon rouge. Le projectile est visible dès sa sortie du mortier, et l'œil peut le suivre jusqu'à sa chute. Deux fois, jeudi, la bombe est tombée à quelques mètres seulement du tonneau.

Le tir à volonté des batteries de campagne et le tir d'honneur du 24 août seront les parties les plus intéressantes de l'école à feu.

(Avenir de la Vienne.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

**AVIS ADMINISTRATIF.** — Le Maire de Saumur prévient ses concitoyens que, dans le traité fait avec M. le Principal du collège communal, la ville s'est réservée le droit d'accorder l'externat à ceux des élèves des écoles communales qui se seraient distingués dans leurs cours.

Cette faveur ne sera accordée aux familles qui la demanderont qu'après un examen passé le premier jeudi d'octobre et constatant la capacité et les aptitudes de l'élève.

Un registre est ouvert à cet effet au secrétariat de la Mairie et les inscriptions y seront reçues jusqu'au 30 septembre.

Saumur, le 17 août 1878.

Le Maire, LECOY.

Par décisions du Président de la République, les officiers généraux de la marine dont les noms suivent ont été nommés, savoir :

M. le contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars (Abel-Nicolas-Georges-Henri), au commandement en chef de la division navale de l'Océan Pacifique.

M. le contre-amiral Halna du Frétoy (Hippolyte-Marie), aux fonctions de major général de la marine, à Brest.

M. le contre-amiral Desaulès de Freycinet (Charles-Henri-Auguste), aux fonctions de major général de la marine, à Rochefort.

On sait que M. le contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars, en dernier lieu major général de la marine à Brest, est le petit-neveu du célèbre capitaine du Petit-Thouars, notre compatriote, qui mourut d'une façon si héroïque sur le vaisseau le *Tonnant*, à Aboukir.

A propos des élections sénatoriales qui doivent avoir lieu au mois de janvier 1879, divers journaux donnent la liste des départements ayant un ou plusieurs sénateurs à élire, avec une courte notice pour chacun d'eux. Notre département y est ainsi désigné :

« MAINE-ET-LOIRE. — Trois sénateurs, MM. d'Andigné, Le Guay et Achille Joubert, conservateurs. Le premier avait été élu par 345 voix, le second par 328, le troisième par 245, contre 80 voix à M. Lecoy, 64 à M. Bonnemère et 55 à M. Chevreuil, les trois candidats républicains. Electeurs inscrits : 471. »

THEATRE DE SAUMUR.

Nous avons annoncé que trois représentations auraient lieu, comme tous les ans, à l'occasion des courses et du carrousel. M. Chavannes, en ce moment à Bour-la-Reine, près Paris, nous écrit que, par ce temps d'Exposition, il a pu difficilement nous procurer des spectacles attrayants, mais que cependant il croit y avoir réussi.

En effet, parmi les artistes qui concourront à la première représentation, dimanche, nous remarquons, en tête de la liste, M. Brindeau, ex-sociétaire de la Comédie-Française; puis M<sup>me</sup> de Jany-Brindeau, M. Brizard, de l'Odéon, M. Saint-Omer, du Vaudeville, M<sup>me</sup> Choudora, du Vaudeville, M. Constant Lécuyer, des Bouffes-Parisiens, et M. Abel, du théâtre de Saint-Petersbourg.

Spectacle du dimanche 25 août :

LES LIONNES PAUVRES, comédie en 5 actes, de M. Emile Augier, de l'Académie française. — Cette œuvre n'a jamais été représentée à Saumur.

M. Brindeau jouera le rôle de Pommeau. La représentation sera terminée par le grand succès du Gymnase, BÉBÉ, comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et Hennequin.

On commencera à 8 heures précises. — Prix des places ordinaires.

COMMUNE DE GENNES.

Le public est prévenu que l'Assemblée de Gennes, dite de la *Saint-Louis*, aura lieu dimanche prochain 25 août.

Il y aura, comme les années précédentes, mat de cognac, etc.; le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent d'Angers et retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

COMMUNE DE S'-HILAIRE-S'-FLORENT.

La seconde Assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, aura lieu, cette année, le dimanche 4<sup>er</sup> septembre prochain.

LE PRYTAÑÉE DE LA FLÈCHE.

Il est sérieusement question d'introduire des réformes dans le Prytanée de La Flèche.

Cet établissement coûte annuellement au Trésor huit cent mille francs pour environ quatre cents élèves, vingt entrent chaque année à l'Ecole militaire ou à l'Ecole polytechnique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, qu'on se préoccupe de cette question. Déjà, sous l'Empire, on s'était rendu compte des inconvénients du système actuel; il avait même été un moment question de supprimer le Prytanée, et on étudiait les réformes à faire lorsque la révolution du 4 Septembre est arrivée.

On propose aujourd'hui de reculer de neuf ans à quatorze ans l'âge auquel on pourra être admis à La Flèche: depuis l'âge de dix ans, les enfants dont l'Etat se chargerait seraient placés dans les lycées d'où ils ne sortiraient, pour entrer au Prytanée, qu'après un examen.

De cette façon il y aurait des chances pour que la moyenne des études fût plus forte et que le Prytanée donnât tous les ans à Saint-Cyr un nombre plus considérable d'élèves.

L'éducation des enfants de dix à quatorze ans coûtant moins cher dans les lycées qu'à La Flèche, ce dernier établissement pourrait avoir six cents élèves au lieu de quatre cents, puisque les élèves y resteraient quatre ou cinq ans de moins.

On voudrait aussi qu'en entrant à La Flèche les enfants prissent l'engagement, signé de leurs parents, de rester pendant un certain nombre d'années au service militaire en qualité de sous-officiers, dans le cas où ils ne pourraient pas entrer à Saint-Cyr.

Il est probable qu'un projet, dans le sens que nous venons d'indiquer, sera déposé sur le bureau de la Chambre dès qu'elle sera réunie.

Déjà, ajoute l'*Union de la Sarthe*, la classe de 7<sup>e</sup> a été supprimée à la demande de l'inspecteur.

Le Conseil général de la Sarthe en avait proposé le rétablissement dans sa dernière session. M. le ministre de la guerre, jugeant que cette suppression aurait pour effet de relever le niveau des études de l'établissement et assurerait un meilleur recrutement des élèves, n'a pas cru devoir prendre en considération le vœu de notre assemblée départementale.

**Liquidation des Charentes.** — Les liquidateurs de la Compagnie des Charentes annoncent une seconde répartition aux porteurs d'obligations et de bons de délégations. Cette répartition s'élève à cinquante francs pour les obligations de la Compagnie des Charentes et de la Compagnie de Bordeaux à La Sauve, et à trente francs pour les bons.

Le paiement se fera à partir d'aujourd'hui 19 août.

Cette seconde répartition portera les sommes touchées à 250 fr. pour les obligations et à 195 fr. pour les bons.

**Le phoque de la Loire.** — Il paraît que le phoque dont nous avons signalé les exploits, il y a quelques jours, continue sa marche ascendante dans la Loire. Il s'est montré à Saint-Mathurin, où il a été saisi de nombreux coups de fusil auxquels il a répondu par l'indifférence la plus complète. Ce qui fait le désespoir de nos riverains, c'est l'hécatombe de poisson à laquelle se livre cet amphibie fourvoyé pour sa nourriture. On estime qu'il en absorbe de 20 à 25 kilog. en 24 heures, et non des moins belles pièces.

Les pêcheurs voient d'un fort mauvais œil cette concurrence déloyale et réclament à grand cri la mort du coupable.

(Patriote de l'Ouest.)

TOURS.

Voici, à propos de la foire, dit l'*Indépendant*, un fait qu'on nous a raconté, mais dont nous ne sommes pas en mesure de garantir l'authenticité :

« Un voiturier était dans une auberge. Voulant partir avant le jour, il se met en devoir d'atteler les chevaux à sa voiture. Parmi les voitures qui étaient dans la cour, il s'en trouvait une dans laquelle dormait toute une famille de saltimbanques, se rendant à la foire de Tours. Le voiturier, complètement ivre et ne sachant ce qu'il fait, attelle ses chevaux au véhicule de ces malheureux et le met en branle. Ceux-ci se réveillent; mais, comme ils devaient partir de grand matin, ils croient que leur chef est l'auteur de tout ceci, et se rendorment à huit heures du matin, ils se réveillent dans la cour du voiturier, dont l'étonnement était indescriptible. »

LES MOUCHES CHARBONNEUSES.

Nous ne saurions trop rappeler que, les mouches charbonneuses sont un des dangers les plus menaçants pour la santé et la vie des animaux et des personnes dans la période de l'été; qu'une mouche qui cueille avec ses brosses le moindre atome de matière putride sur une charogne peut la transporter sur une égratignure ou sur une écorchure d'un être vivant ou sur une personne; l'empoisonnement est fait, et souvent il est mortel.

C'est ainsi qu'il y a quinze jours un grave événement s'est produit à Montpellier; le *Messageur du Midi* le rapporte en ces termes :

« Une laitière, s'étant aperçue qu'une de ses vaches était malade des suites de quelque indigestion, fit appeler, sur les conseils de quelques personnes, deux jeunes garçons bouchers pour abattre la bête, de façon à

utiliser, s'il était possible, la viande, en la livrant à la boucherie. L'opération du dépeçage terminée, on porta les quartiers à l'abattoir pour subir les vérifications ordonnées avant de donner livraison au sieur S..., boucher, qui avait acheté la viande sur pied. M. Baccou, vétérinaire, proposé à l'inspection, remarqua tout d'abord que la viande avait une couleur noire. Après un examen plus attentif, il constata que l'animal était atteint, sans doute, de la fièvre charbonneuse. Sans se morir, de la fièvre charbonneuse, il fit porter les quartiers à la charcuterie, après les avoir, au préalable, par précaution, aspergés de térébenthine. A l'heure même où ces mesures de précaution étaient prises, on apprenait en ville que l'un des jeunes gens, qui s'était coupé à une main en saignant la vache, était à toute extrémité et que son camarade était également atteint de la même fièvre pernicieuse, bien qu'il n'y ait pas eu, pour lui, inoculation par une coupure. Depuis, le mal n'a fait qu'empirer. Le premier de ces deux jeunes gens est mort dans d'atroces souffrances, et on ne conservait aucun espoir de sauver son ami. La contagion de cette fièvre pernicieuse a été si rapide qu'une femme qui a donné les premiers soins, sans prendre de précautions, aux deux jeunes gens en service chez elle, a eu le bras enflé jusqu'à l'épaule.

Tous les ans, on signale des malheurs de ce genre. C'est un devoir, pour les autorités et pour les chefs de famille, de ne laisser à découvert, ni dans les champs, ni ailleurs, aucun cadavre d'animal, si petit qu'il soit.

On devrait interdire, par exemple, aux taupiers de promener, au bout d'une perche, en guise de réclame, les taupes prises et tuées par eux.

Les cas fréquents d'infections charbonneuses, qui causent des morts d'hommes et d'animaux, sont le résultat de négligences impardonnables de ce genre.

Les instituteurs, qui enseignent beaucoup de choses utiles à leurs élèves, feraient bien de leur expliquer les causes, l'origine et le danger de ces inoculations et de les intéresser aux pratiques d'hygiène et de salubrité qui ont pour but de les prévenir.

## QUESTIONS AGRICOLES.

### DE LA PONTE DES POULES EN HIVER.

A la campagne, à peu près tout le monde élève des volailles; mais bien peu en retirent tout le produit qu'ils peuvent donner; et cela faute d'un peu de soin.

Les poules sont omnivores, c'est-à-dire qu'elles mangent de tout de la viande, des grains et de la verdure lorsqu'elles sont laissées à elles-mêmes et qu'elles peuvent parcourir un espace suffisant; elles trouvent facilement leur nourriture qui consiste en larves d'insectes, vers, grains et verdure, et alors elles réclament peu de soins; il suffit de leur donner un peu de déchets de grains, lorsqu'il fait mauvais temps, pour les entretenir en bon état.

Il n'en est pas de même lorsqu'elles sont renfermées dans une basse-cour. Alors, leur entretien devient quelquefois onéreux, surtout si, par défaut de soins, on n'obtient leurs produits que dans la saison où on les trouve à acheter à bon marché.

Il faut donc, lorsqu'on a des poules enfermées, faire en sorte de les faire pondre pendant l'hiver, alors que les œufs sont chers. Pour cela il faut les tenir dans un milieu qui soit à l'abri des froids et leur donner une nourriture végétale et animale.

La cour des poules doit être sablée avec du sable graveleux; il est bon d'y mélanger un peu de plâtre de démolition ou du carbonate de chaux (crasse) car les poules ont impérieusement besoin de calcaire pour former l'écaillé des œufs. Il est bon aussi de mettre dans les coins de la cour et à l'abri de la pluie quelques petits tas de cendres, dans lesquels les poules se roulent avec satisfaction pour se débarrasser des insectes parasites qui les tourmentent.

Nous avons dit qu'il leur fallait une nourriture animale, qu'elles ne peuvent pas se procurer comme lorsqu'elles sont en liberté.

Une bonne méthode, parce qu'elle est simple et économique, consiste à faire des espèces de gâteaux avec les débris de viande cuite, les matières grasses, les intestins de volaille ou de gibier, et

que généralement on jette; tout cela haché menu et bien mélangé avec un peu de farine, du petit-lait ou du lait caillé, etc., et bien pétri ensemble, forme la base de la nourriture animale qui est indispensable aux oiseaux; on leur en donne tous les jours un peu que l'on émiette en le dispersant, afin que tous en aient, car si on le projetait sur un trop petit espace, il arriverait que les plus vigoureux et les plus hardis auraient la plus grosse part, tandis que les plus faibles et les malades, qui sont précisément ceux qui en ont le plus besoin, s'en passeraient.

Il est bon de donner aussi, le plus souvent possible, de jeunes légumes aux poules, telles que feuilles de salades, de choux, jeune trèfle, etc. On complète leur nourriture par un peu de grains, principalement du blé-noir ou de l'avoine.

Si à cela on joint la précaution de les entretenir d'eau placée de manière à ce qu'elle ne puisse geler, on est certain, dit Schodt, d'avoir un grand nombre d'œufs pendant le courant de l'hiver.

Les poulaillers placés contre les écuries et y communiquant par un treillis, sont ceux qu'on estime les mieux placés. (La Basse-Cour.)

## Faits divers.

**Une famille qui meurt de faim.** — M<sup>me</sup> F... modiste à Limoges, était restée veuve avec deux enfants. La maladie qui avait emporté son mari, longue et cruelle, avait épuisé les économies du ménage. Le petit magasin fut vendu.

Alors la pauvre femme écrivit à ses amis pour tâcher d'avoir du travail, une place, n'importe quoi, pour vivre, elle et ses deux bébés.

Un ami de son mari, qui passait par Paris, lui écrivit il y a quelques jours pour l'engager à se présenter chez une modiste du quartier Montmartre, où, disait-il, il y avait une place vacante qu'on lui réservait.

Mardi soir, M<sup>me</sup> F... se présentait à l'adresse indiquée; mais à la vue des deux enfants, que la pauvre mère traînait avec elle, la patronne se récria. Elle ne voulait pas d'une ouvrière pourvue de famille.

La malheureuse avait épuisé ses dernières ressources pour venir à Paris. Jusqu'à huit heures du soir, elle se traîna au travers des rues avec ses deux petits enfants. Ils n'avaient rien mangé depuis Limoges, les enfants pleuraient, la mère pâlissait et s'affaissait sur un banc. Des passants la conduisirent chez M. Luccioni, commissaire de police, qui lui fit immédiatement, et dans son cabinet, servir à manger.

Le repas terminé, ce magistrat fit relever une chambre dans un hôtel du quartier, où M<sup>me</sup> F... et ses bébés ont passé la nuit.

Et, mercredi matin, la mère et les bébés ont été amenés à la préfecture, qui a donné quelques secours en attendant que cette jeune mère, si intéressante, trouve à se placer comme elle le mérite.

**Une affaire mystérieuse.** — On parle tout bas d'un gros crime qui viendrait faire pendant à l'affaire Danval.

La victime, qui habitait un des beaux quartiers de Paris et qui a été inhumée depuis peu, serait également une femme mariée, âgée de quarante ans environ, et ayant laissé une fortune de plus d'un million.

C'est pour ne pas avoir à partager cet héritage que l'héritier, aidé d'une autre personne, aurait commis le crime.

C'est également par petites doses que le poison aurait été donné, car la maladie n'a pas duré moins de sept mois; l'exhumation du corps va être faite.

Nous n'en dirons pas plus long aujourd'hui sur cette affaire.

La ville de Périgueux a été mercredi péniblement impressionnée par la nouvelle d'un suicide accompli en plein cimetière.

Le sieur Préfont, âgé d'environ soixante-cinq ans, avait perdu sa femme depuis quinze mois. Ne pouvant se consoler de cette perte, il passait presque toutes les journées à pleurer et à prier sur la tombe de celle qu'il aimait. Mercredi, son désespoir augmentant, il s'agenouilla sur la tombe de sa femme et se fit sauter la cervelle d'un coup de revolver.

### Nous lisons dans le Pays de Caux :

« Le 10 août, pendant l'orage qui a éclaté dans l'après-midi, trois jeunes filles, employées à la moisson chez M. Vautier, maire d'Ingouville, ont été frappées par la foudre : elles revenaient ensemble pour se mettre à l'abri de la pluie quand elles ont été foudroyées. Une d'elles est morte sur le coup, elle avait une large blessure à la gorge; une autre a été atteinte au bras et au côté; la troisième a été brûlée au visage, et on a craint pour sa vue. Heureusement, les deux blessées sont maintenant hors de danger. »

Les journaux américains racontent la chute et la mort d'un aéronaute bien connu aux Etats-Unis. Le 26 juillet, environ deux mille personnes étaient réunies près d'Elmwood (Illinois), afin d'assister à l'ascension d'un ballon dirigé par l'aéronaute Atkinson.

Ce ballon avait été gonflé avec de l'air chaud, et un trapèze se trouvait sous la nacelle. Les cordes ayant été coupées, Atkinson saisit le trapèze d'une main et salua de l'autre la foule en prononçant ces paroles : « C'est l'ascension la plus pénible que j'aie jamais tentée. »

Quelques secondes après, le ballon planait dans les airs, et l'aéronaute acrobate exécutait ses exercices habituels.

Tout à coup il parut hésiter; on le vit glisser et saisir le trapèze avec les deux mains; mais, comme s'ils eussent été frappés d'une paralysie subite, ses doigts se desserrèrent, et il tomba dans l'espace. Il était alors à une hauteur de plus de 300 pieds.

Son corps vint heurter le talus de la voie ferrée; le malheureux fut mis en pièces. Un tumulte se produisit aussitôt parmi les spectateurs, les enfants jetaient des cris perçants; les femmes s'évanouissaient et les hommes fermaient les yeux pour se dérober à cet affreux spectacle.

Il y a trois ans, un accident était déjà arrivé à cet aéronaute. Pendant une ascension opérée à Calboun (Kentucky), le ballon, parvenu à une hauteur de 1,000 pieds, avait pris feu, et Atkinson était tombé au milieu des branches d'un arbre qui avaient amorti sa chute et lui avaient sauvé la vie.

Une bien bonne histoire racontée par le *Figaro* : Il y a deux jours, un étranger de haute taille, jeune encore, de formes robustes et à la tournure d'un officier de cavalerie, se présente dans le cabinet d'un dentiste bien connu.

— Monsieur, fit l'étranger, en s'adressant au dentiste, je souffre comme un malheureux depuis un an, et je n'ai jamais eu le courage de me décider à me laisser arracher des dents malades. Je ne sais, ajoute-t-il, si vous comprendrez ce que je vais vous dire, mais j'ai moins de frayeur à me battre en duel qu'à m'asseoir sur un fauteuil de dentiste. En effet, si mon adversaire peut me toucher, j'ai moi aussi la chance de lui foger une balle dans le corps. Chez un dentiste, c'est une autre affaire, je deviens poltron.

Le dentiste, debout devant son étrange client, attendait qu'il reprit son monologue.

— Mais on m'a dit que vous aviez inventé un insensibilisateur, reprit-il sur un ton décidé. Eh bien ! Je vais vous mettre à l'épreuve sur le champ. J'ai quatorze dents qui me font souffrir depuis dix ans, je vous l'ai dit, vous allez me les arracher et me placer un râtelier. Maintenant voici mes conditions.

Et en même temps, sortant une paire de pistolets de sa poche, il les posa sur une table à portée de sa main.

— Si j'éprouve la moindre douleur, vous êtes un homme mort : je vous fais sauter la cervelle.

Le dentiste, qui est de petite taille, — M. Thiers eût paru un tambour-major à côté de lui, — redressa sa moustache, qui le fait ressembler à un geai en colère, et sans paraître le moins du monde intimidé des menaces du patient :

— Mettez-vous là ! lui dit-il en lui désignant un siège particulier.

L'étranger obéit en jetant un coup d'œil furtif sur les pistolets et se laissa faire.

Les quatorze dents furent extraites, puis remplacées par un râtelier, et il faut bien supposer que l'insensibilisateur produisit son effet, car, en partant, ce fut en riant que l'officier remit les pistolets dans sa poche, après avoir serré la main au dentiste. Ceci est de l'histoire.

M. Prudhomme et son jeune fils Toto, qui se promènent sur les fortifications, rencontrent plusieurs soldats portant tous une baguette à la main. — P'pa, pourquoi donc les soldats ont-ils tous une simple baguette ? pourquoi pas un bâton ? — Mon fils, sachez que le bâton est l'apanage du maréchal de France.

Les Marseillais sont incorrigibles. — Té ! vous parlez de la chaleur, s'écriait hier un monsieur qui arrive de la Cannebière; sachez qu'à Marseille j'ai attrapé un coup de soleil en me promenant... au clair de lune.

X..., de retour de Marseille, fait une visite. A peine était-il entré qu'un parfum d'ail se répand dans le salon.

— J'arrive du Midi, commence-t-il. — Cela se sent, interrompt une dame; monsieur vient de prendre les aulx !

Le père B..., aubergiste dans un bourg des environs de Rouen, vient de mourir subitement d'un anévrisme.

La mère B... en prévint son fils unique, demeurant à 12 kilomètres de là.

Celui-ci ne pouvant se rendre immédiatement sur les lieux, adressa à sa mère une dépêche ainsi conçue :

« Ne viendrai que demain, fais-le mettre dans la bière. »

Cette dépêche rendit la bonne femme songeuse, et au bout d'un instant, elle dit à la factrice qui la lui avait lue (la mère B... est complètement illettrée) :

— D'abord, je n'en ai plus, j'ai vendu ma dernière bouteille hier, et puis, c'est trop tard, je viens de le faire coffrer.

Le grand-père à sa petite-fille :

— Oui, petite, j'aurai atteint demain ma soixante-cinquième année.

— Tiens, c'est aussi demain l'anniversaire de ma naissance, dit la petite-fille, nous devons être jumeaux !

En correctionnelle.

Un affreux vagabond est accusé de s'être introduit nuitamment dans la boutique d'un bijoutier.

— Dites-nous, lui demande le président, dans quelles circonstances vous avez commis ce vol.

— Oh ! mon magistrat, dans des atténuantes.

La scène se passe dans l'antichambre du colonel :

Le sapeur de planton voit arriver l'heure de la soupe, sans que le colonel ait encore paru et sans qu'il ait pu lui demander la permission de s'absenter.

Il se décide enfin à écrire un petit billet et l'épingle à son bonnet à poil, qu'il installe sur une chaise; il disparaît ensuite.

La femme du colonel entre par hasard, lit la pancarte et se trouve mal ! Tumulte, cris; enfin, la lecture de l'autographe explique tout :

« Le sapeur a été mangé ! »

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES, à primes fixes, contre l'INCENDIE et le CHOMAGE en résultant, désire un représentant à Saumur.

Fortes remises.

S'adresser à M. DELMAS, son inspecteur, hôtel de Londres, de 1 heure à 5 heures.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

